

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 30 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :

25 septembre 2024

Date d'affichage: 25 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de votants : 18

OBJET: Election des adjoints au maire

L'an deux mille vingt-quatre lundi trente septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

<u>Présents</u>: Mmes Sabrina BARBERO, Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Marie-Danielle DURAND, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET.

Absents: Mme Corinne PAYOT.

MM. Olivier Michel (procuration à M. Pascal BOUVIER), Laurent SADY (procuration à M. Pascal BOUVIER)

Monsieur Pascal BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-7-2,

Pour rappel, le maire a la charge d'organiser l'élection des adjoints. A ce titre :

- Il procède à la constitution du bureau de vote et doit désigner deux assesseurs chargés de suivre les opérations de vote et de dépouillement.
 - Mme Céline LEGER et M. Christophe CORNU sont désignés assesseurs.
- Il appelle les conseillers à faire acte de candidature pour l'élection.
- Il recoit les listes et en donne lecture.
- Il appelle les règles de l'élection :
 - Election à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel.
 - Scrutin de liste (la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe).
 - Election à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin (si aucune liste n'a obtenu la majorité à l'issue des deux premiers tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative). En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
- Il rappelle le déroulement de l'élection.

Le maire donne lecture de la liste qui lui a été remise :

- 1. Pascal BOUVIER
- 2. Laetitia VERCIN
- 3. Michel MONTET

1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant pris part au vote	18
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)	18
A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

Les dépouillements du vote ont donné les résultats suivants

Nom et prénom du premier	Nombre de suffrages obtenus	
candidat de la liste proposée	En chiffres	En lettres
BOUVIER Pascal	18	dix-huit

A l'issue du vote, les candidats de la liste menée par M. Pascal BOUVIER, ayant remporté l'élection, sont proclamés adjoints au maire.

Un procès-verbal d'élection est immédiatement dressé, complété et signé.

Les adjoints nouvellement élus prennent leurs fonctions immédiatement après l'élection.

Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire

Joan-Pierre ANDRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240930-D03_CM_30_09_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024